COMMISSION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°38

Réunion du :	**Mardi 22 Mai 2018 à 15h00**
Présidence :	**M. Henri BELLEZZA**
Présents :	**MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Gabriel GERMAIN, Georges HERRADA, Yves JACOBI et Serge SCARINGI**
Excusé(s) :	**Néant**
Assiste à la séance :	**M. Youri DANIELOU, Service Compétitions**

MODALITÉS DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS DIVERSES

BARRAGES D'ACCESSION D.H. FEMININE

Pris connaissance du courriel de l'ET.S. CONTOISE (512806) en date du 22.05.2018, indiquant son choix de ne pas participer aux barrages d'accession du championnat de D.H. Féminine.

Attendu que l'article 2 du Règlement du Championnat Féminin de Football à 11 du District de la Côte-d'Azur précise *« qu'en fin de saison, le club finissant premier est déclaré Champion de la Côte d'Azur et pourra participer au Plateau Régional d'Accession en Division d'Honneur de Ligue, s'il remplit les conditions d'accession prévues par les Règlements en vigueur. Si ce club ne désire pas participer à ce plateau, le Comité de Direction du District de la Cote D'Azur désigne le Club devant le remplacer, en tenant compte du classement de la poule ».*

Après proposition du Comité Directeur du District de la Côte-d'Azur, la Commission acte la participation de l'AS. CAGNES LE CROS FOOTBALL (563755) aux barrages d'accession au Championnat de D.H. Féminine.

Nouvelles programmations des barrages d'accession au championnat de D.H. FEMININE :

Journée 1 : Samedi 26 Mai 2018

FC. PUGETOIS (516699) - O. CABRIES CALAS (524031) : 14h00 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2)

AS. CAGNES LE CROS FOOTBALL (563755) - US. MEENNE (503242) : 14h00 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 3)

FC. FEMININ MONTEUX (738985) - FC. PUGETOIS (516699) : 15h15 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2)

O. CABRIES CALAS (524031) - **AS. CAGNES LE CROS FOOTBALL (563755)** : 15h15 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 3)

US. MEENNE (503242) - FC. FEMININ MONTEUX (738985): 16h30 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2)

Journée 2 : Dimanche 03 Juin 2018

O. CABRIES CALAS (524031) - US. MEENNE (503242): 10h00 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2)

FC. FEMININ MONTEUX (738985) - **AS. CAGNES LE CROS FOOTBALL (563755)** : 10h00 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 3)

FC. PUGETOIS (516699) - US. MEENNE (503242) : 14h00 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2)

FC. FEMININ MONTEUX (738985) - O. CABRIES CALAS (524031) : 14h00 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 3)

FC. PUGETOIS (516699) - **AS. CAGNES LE CROS FOOTBALL (563755)** : 15h15 (COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2)

*****

Prochaine réunion le
Jeudi 24 Mai 2018

*****

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX